

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 27 octobre 2022

CD20221027_6
id. 6656

Le 27 octobre 2022 à 9 h 30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil Départemental,

Nombre de conseillers départementaux : 30
Quorum : 16

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BAYLET, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNE, Mme COLOMBIE, M. CROS, Mme DELBREIL, Mme DELCHER, M. DEPRINCE, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme IUS, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, M. PECOU, Mme RABAULT, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIERES, M. WEILL

Sont représentés :

M. DESCAZEUX (pouvoir à Mme MORVAN), Mme DUCASSE (pouvoir à M. BEQ)

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DELIBERATION

GESTION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AP-AE)

CRÉATIONS ET MODIFICATIONS

La procédure des autorisations de programme / des autorisations d'engagement et

crédits de paiement prévue à l'article L.3312-4 du code général des collectivités territoriales vise à planifier sur le plan financier la mise en œuvre d'investissements. Elle permet de mieux visualiser le coût d'une opération étalée sur plusieurs exercices et améliore la lisibilité des engagements financiers de la collectivité.

L'article R.3312-3 prévoit que « les autorisations de programme ou d'engagement (...) et leurs révisions éventuelles sont votées par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives ».

Monsieur le Président propose de se prononcer sur les autorisations de programme et les autorisations d'engagement créées ou révisées lors de la présente décision modificative et détaillées en annexes n° 1 et n° 2.

De façon générale, les révisions à la baisse des autorisations de programme ou d'engagement sont effectuées au vu des niveaux de réalisation.

Par ailleurs, les autorisations liées aux subventions d'investissement ou de fonctionnement évoluent à la hausse ou à la baisse en fonction des dossiers reçus et instruits.

1° Les autorisations de programme créées ou révisées :

Situation des autorisations de programme au budget supplémentaire 2022	183 182 164,31 €
autorisations de programme créées à la décision modificative 2022	0,00 €
autorisations de programme modifiées à la décision modificative 2022	4 459 078,25 €
Total des autorisations de programme 2022	187 641 242,56 €

2° Les autorisations d'engagement créées ou révisées :

Situation des autorisations d'engagement au budget supplémentaire 2022	15 619 361,38 €
autorisations d'engagement créées à la décision modificative 2022	0,00 €
autorisations d'engagement modifiées à la décision modificative 2022	-127 035,54 €
Total des autorisations d'engagement 2022	15 492 325,84 €

*

* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.3312-4 et R.3312-3,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve, selon les modalités susvisées, et au titre de la décision modificative 2022, les créations et les modifications des autorisations de programme pour un montant total de 187 641 242,56 € (annexe n° 1) et des autorisations d'engagement pour un montant total de 15 492 325,84 € (annexe n° 2) ;
- Autorise Monsieur le Président à engager, au nom et pour le compte du Département, les dépenses dans la limite des autorisations de programme et des autorisations d'engagement.

Pour : 19

Contre : /

Abstentions : 11

Adopté à la majorité.

Le Président,

Michel WEILL